

LE PHARMACIEN

Quelle est le rôle du pharmacien dans le cadre du trajet de soins ?

- Contrôler la prescription
- Vérifier que le prescripteur soit un médecin généraliste agréé : 3 derniers chiffres 003, 004, 007 ou 008
- Délivrer le matériel gratuitement
- Le cas échéant (TDS IRC, contrat éducation et autogestion*) : présenter les produits disponibles au patient et le guider dans le choix du matériel le plus adapté à ses besoins
- Le cas échéant (TDS IRC, contrat éducation et autogestion*) : donner les explications concernant le fonctionnement du matériel et les consignes pour effectuer une mesure correcte
- Réaliser le contrôle de l'appareil de mesure sur demande du patient (idéalement tous les ans ou tous les deux ans)

* Dans le cadre du TDS diabète, c'est l'éducateur au diabète qui guide le choix du patient pour le matériel d'autocontrôle et qui l'éduque pour son utilisation.

